

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



AVIS AUX MEMBRES

N° 2023– 151

Le 12 décembre 2023

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Allied Properties REIT (AP) Dividende Spécial en espèces

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que les fiduciaires d'Allied Properties REIT (la « société ») ont annoncé le 15 décembre 2023, leurs intentions de verser une distribution extraordinaire de 5,48 \$ par part, qui se compose d'un montant de 0,48 \$ par part payable en espèces et d'un montant de 5,00 \$ par part payable au moyen de l'émission de parts d'Allied à l'intention des porteurs de parts inscrits aux registres de la société à la fermeture du marché en date du 29 décembre 2023. La date ex-dividende est le 2023.

La partie en espèces de la distribution extraordinaire sera versée le 15 janvier 2024.

La partie de la distribution extraordinaire payable en parts d'Allied sera versée à la fermeture des bureaux le 29 décembre 2023, par l'émission de parts additionnelles ayant une juste valeur marchande correspondant au montant en dollars de la distribution extraordinaire payable en parts selon le prix de clôture des parts à la Bourse de Toronto (la « TSX ») le 29 décembre 2023. Tout de suite après la distribution extraordinaire, les parts d'Allied en circulation seront regroupées de sorte que chaque porteur de parts détiendra, après le regroupement, le même nombre de parts que celui détenu immédiatement avant la distribution extraordinaire. Aucun rajustement ne sera réalisé pour la partie de la distribution payable en parts.

La Bourse et la CDCC tiendront compte du dividende spécial en ajustant les prix de levée des options Allied Properties REIT (AP) d'un montant équivalent au dividende spécial, soit 0,48 \$ CA.

Dividende spécial – Détails du rajustement:

- **DATE EX-DISTRIBUTION :** 28 décembre 2023
- **DATE D'ENREGISTREMENT :** 29 décembre 2023
- **DATE DU PAIEMENT:** 15 janvier 2024

CDCC - Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Allied Properties REIT (AP) seront rajustées comme suit :

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



- **DATE D'ENTRÉE EN VIGEUR:** 28 décembre 2023
- **SYMBOLE DES OPTIONS:** Inchangé
- **NOMBRES DE CONTRAT :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR:** Inchangé
- **LIVRABLE PAR CONTRAT:** 100 actions de Allied Properties REIT
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée demeureront inchangées à 200 000 contrats
- **CUSIP :** Inchangé
- **PRIX DE LEVÉE :** Un rajustement de 0,48\$ CA sera fait pour toutes les séries existantes.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le dividende spécial et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés le 28 décembre 2023, les prix de levée pour les séries de AP seront ajustés tel qu'indiqué ci-dessous:

Allied Properties Real Estate Investment Trust		
Symbole	Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée après le dividende spécial
AP	12,00 \$	11,52 \$
AP	13,00 \$	12,52 \$
AP	13,50 \$	13,02 \$
AP	14,00 \$	13,52 \$
AP	14,50 \$	14,02 \$
AP	15,00 \$	14,52 \$
AP	15,50 \$	15,02 \$
AP	16,00 \$	15,52 \$

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



AP	16,50 \$	16,02 \$
AP	17,00 \$	16,52 \$
AP	17,50 \$	17,02 \$
AP	18,00 \$	17,52 \$
AP	18,50 \$	18,02 \$
AP	19,00 \$	18,52 \$
AP	19,50 \$	19,02 \$
AP	20,00 \$	19,52 \$
AP	20,50 \$	20,02 \$
AP	21,00 \$	20,52 \$
AP	21,50 \$	21,02 \$
AP	22,00 \$	21,52 \$
AP	22,50 \$	22,02 \$
AP	23,00 \$	22,52 \$
AP	23,50 \$	23,02 \$
AP	24,00 \$	23,52 \$
AP	25,00 \$	24,52 \$
AP	26,00 \$	25,52 \$
AP	28,00 \$	27,52 \$
AP	30,00 \$	29,52 \$
AP	35,00 \$	34,52 \$

Le tableau ci-dessus peut ne pas refléter l'ensemble des séries cotées en raison des fluctuations du marché.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Anna Linardakis
Directrice, Activités commerciales
CDCC